

Étudiants étrangers hors Union Européenne **inscription pour l'année académique 2019-2020** (6 pages)

Ces informations concernent aussi les étudiants qui ont déjà une carte de séjour.

Contrairement aux Hautes Ecoles et aux Universités, les épreuves d'admission sont obligatoires pour entrer dans une ESA.

Les épreuves d'admission à l'ESA Saint-Luc ont lieu **du 2 au 6 septembre 2019**, voir les informations sur notre site internet, rubrique « inscriptions » (mise à jour en avril) : www.stluc-bruxelles-esa.be

Un dossier administratif complet est une condition nécessaire mais pas suffisante à l'inscription.

Les épreuves d'admission ne sont pas une formalité et sont très exigeantes.
Nous avons constaté un taux d'échec important lié à un mauvais choix d'études. C'est pourquoi nous vous demandons de bien prendre connaissance du programme du cursus que vous choisissez.

Nous vous encourageons à participer aux cours préparatoires qui auront lieu du **26 au 30 août 2019**.

Pour participer aux épreuves d'admission, vous devez avoir votre dossier d'inscription en ordre et votre visa d'étudiant.

La bonne connaissance de la langue française est **INDISPENSABLE**.

Le dossier de préinscription est à envoyer, depuis votre pays de résidence, uniquement PAR LA POSTE (PAS de recommandé), du 15 janvier au 15 février 2019 à l'adresse suivante:

ESA Saint-Luc Bruxelles, Secrétariat des étudiants, Mme A-B Philippart,
Place Louis Morichar, 30, B-1060 Bruxelles

PAS de contact téléphonique. Merci.

Les dossiers incomplets ne seront pas analysés

Veillez envoyer des photocopies. Vous devrez apporter les originaux, par la suite.

CONTENU du dossier à envoyer:

1. choisir un cursus :

dans le type court :

Dessin et Technologie en Architecture ; Création d'Intérieurs ; Illustration ;
Arts numériques ; Graphisme, Publicité

ou dans le type long :

Bande Dessinée-Editions ; Architecture d'intérieur

2. une **lettre de motivation manuscrite**, datée et signée. Vous devez argumenter le choix des études que vous souhaitez faire dans notre école

3. compléter la **fiche signalétique** mise en annexe

4. le **certificat d'équivalence définitif** * de votre diplôme d'études secondaires (diplôme national). Pour obtenir ce document, vous devez faire d'**importantes démarches** auprès du Service des équivalences en Belgique. Voir leur site internet:

<http://www.equivalences.cfwb.be>

5. une copie de la carte d'identité nationale

6. un extrait d'acte de naissance

7. le diplôme national (études secondaires) et sa traduction si nécessaire

8. les documents justificatifs depuis le diplôme national (études secondaires) jusqu'à juin 2019. **Il faut justifier chaque année « académique » de septembre à juin. Si le dossier est incomplet, il sera nécessairement refusé.**

a) **si études supérieures** : il faut les **attestations de fréquentation antérieure** (avec date d'entrée et de sortie de l'école, cachet et signature de l'école) **ET tous les relevés de notes** (avec cachet et signature de l'école).

b) **si travail** : il faut un contrat de travail détaillé avec date d'entrée et de sortie, le nombre d'heures effectuées par semaine, la notification du temps plein ou partiel, cachet et signature de l'employeur.

c) **si stages ou formations** : il faut une attestation avec date d'entrée et de sortie, et le nombre heures effectuées par semaine, l'information de temps plein ou partiel, datée, signée et cachet de l'institution.

*** l'attestation de dépôt ou l'avis favorable de l'équivalence ne sont pas suffisants**



Si le dossier est en ordre, vous recevrez une attestation d'inscription PROVISOIRE pour faire la demande de visa d'étudiant.

Quand vous avez l'accord du secrétariat, vous devez payer 200 euros comme acompte sur le Droit d'inscription spécifique (DIS) pour recevoir une attestation d'inscription PROVISOIRE :

A payer au compte bancaire :

depuis la Belgique : BE19 3100 1936 3512

depuis l'étranger: **BIC : BBRUBEBB – IBAN : BE19 3100 1936 3512**
de l'Institut Saint-Luc ASBL, 57 rue d'Irlande - 1060 Bruxelles
à la Banque I.N.G. – Chaussée de Waterloo, 687, 1060 Bruxelles.

Veillez indiquer en communication :

vos nom, prénom,
inscription Hors UE 2019-20 et le cursus que vous avez choisi.

Dès que vous avez le visa d'étudiant, vous devrez nous contacter pour avoir un rendez-vous en juillet ou août, pour finaliser le dossier d'inscription, avec tous les documents originaux.

Détails des frais d'inscription à payer :

- **le droit d'inscription spécifique (DIS)** imposé aux étudiants de nationalité non européenne : 992 € (type court) ; 1487 € ou 1984 € (type long) , pour les étudiants qui y sont soumis) (1).
- + le droit d'inscription « classique »** (voir page suivante)

(1) Les présentes conditions d'admission sont susceptibles d'être modifiées, à tout moment, en fonction de l'évolution de la législation.

Droits d'inscription

(sous réserve de modifications)

1) Etudiants de l'Union Européenne

Cursus de type long (300 ECTS)

Architecture d'intérieur (AI) - Bande dessinée-Editions (BDE)

807 € Bac 1 (bloc 1)

807 € Bac 2 (bloc 2)

887 € Bac 3 (bloc 3)

807 € Master 1 (AI master à finalité spécialisée : scénographie(s), patrimoine bâti ou social design 1^{ère} année)

887 € Master 2 (AI master à finalité spécialisée : scénographie(s), patrimoine bâti ou social design 2^{ème} année)

Cursus de type court (180 ECTS)

Dessin et technologie en architecture (DTA) Création d'intérieurs (CI)

Arts numériques (AN) Illustration (IL) Graphisme (GR) Publicité (PU)

752 € Bac 1 (bloc 1)

752 € Bac 2 (bloc 2)

805 € Bac 3 (bloc 3)

2) Etudiants étrangers hors Union Européenne (et non assimilés dont la Suisse)

Type long (300 ECTS) Architecture d'intérieur (AI) -Bande dessinée-Editions (BDE)

807 € + 1.487 € (DIS) / par an : Bac 1 (bloc 1) - Bac 2 (bloc 2)

887 € + 1.487 € (DIS) / par an : Bac 3 (bloc 3)

807 € + 1.984 € (DIS) / par an : Master 1

887 € + 1.984 € (DIS) / par an : Master 2

Type court (180 ECTS) Dessin et technologie en architecture (DTA) Création d'intérieurs (CI)

Arts numériques (AN) Illustration (IL) Graphisme (GR) Publicité (PU)

752 € + 992 € (DIS) / par an : Bac 1 (bloc 1) - Bac 2 (bloc 2)

805 € + 992 € (DIS) / par an : Bac 3 (bloc 3)



En résumé :

Etape 1

Envoyer le dossier complet, **entre le 15 janvier et le 15 février 2019**, par la POSTE depuis votre pays de résidence

Etape 2

Attendre l'**accord du secrétariat** (qui envoie un email) avant de payer l'acompte sur le Droit d'inscription spécifique (DIS)

Dès que le **visa d'étudiant est fait**. Vous devrez nous prévenir pour obtenir un rendez-vous d'inscription

Etape 4

Se présenter **en personne*** au rendez-vous fixé à l'ESA: 30 place Louis Morichar – 1060 Bruxelles
Remise du dossier complet contenant **TOUS les originaux demandés + 60 €** (liquide ou bancontact)
pas de chèque, **pas** de carte de crédit, **pas** de virement bancaire

* si l'étudiant est mineur, il doit être accompagné d'un parent

Etape 5

Passer les **épreuves d'admission du 2 au 6 septembre 2019** et les réussir.

Vérifier les horaires et le matériel demandés sur le site internet (en juin 2019):

www.stluc-bruxelles-esa.be

Fiche signalétique: **Préinscription Hors UE 2019 - 2020**

à compléter par l'étudiant:

NOM et Prénom :

Email :

téléphone:.....

Adresse légale (si besoin une BP ou un sous/couvert):

Cursus (option) souhaité(e) :

Date de la demande : / /20.....

signature de l'étudiant:

réservé au secrétariat ESA Saint-Luc Bruxelles :

Historique/Remarques . . .

2014/2015

2015/2016

2016/2017

2017/2018

2018/2019

Remarques:

Institut Saint-Luc Ecole Supérieure des Arts - Bruxelles
Enseignement supérieur artistique de type court et de type long
Siège social: Rue d'Irlande 57 - 1060 Bruxelles
Implantation: Place Morichar 30 - 1060 Bruxelles